

Formation mise en place d'un CSE

CODE STAGE

RH-CSE01

TARIF,
net de taxes

950 €



DUREE : 1 JOUR



PRÉSENTIEL



PROGRAMME

OBJECTIFS

- Connaître les différentes formes de CSE
- Maîtriser les règles juridiques pour mener à bien les négociations
- Mieux prendre en compte les prérogatives, les moyens d'action et les obligations des élus du personnel

PUBLIC

Service RH

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Préparation de votre formation :

Questionnaire d'analyse des attentes

Moyens pédagogiques pendant votre formation :

Utilisation de cas concrets

Échanges entre les participants et notre expert.

...

Accompagnement et suivi de la formation :

Elaboration de son plan d'action personnalisé

Le CSE : les ordonnances de fin 2017 et leurs décrets d'application

- Quelle composition pour l'instance ?
- CSE : Fusion du Comité d'entreprise, des Délégués du personnel et du CHSCT
- Des modalités de fonctionnement à distinguer selon les missions
- Mise au point sur les avantages et inconvénients du CSE

Comment préparer les élections ?

- Les conditions d'électorat et les conditions d'éligibilité
- Le calcul des effectifs pour les élections professionnelles
- Informer les organisations syndicales de l'organisation des élections
- Inviter les organisations syndicales à une réunion pour négocier le PAP
- Préparer les listes électorales
- Déroulement des deux tours de l'élection du CSE
- Organiser le scrutin
- Dépouillement et proclamation des résultats des élections

Comment appréhender l'accord collectif au sein d'un CSE ?

- Le périmètre des établissements par Accord collectif, par accord avec le CSE ou, nouveauté, par l'employeur. (Article L. 2315-1) ?
- Quelle durée du mandat ?
- Focus sur le nombre d'élus au sein d'un CSE
- Le rôle, le statut des élus suppléants du CSE : leurs droits ?
- La configuration géographique ou par métiers du CSE
 - Un CSE ou un CSE d'UES ou Un CSE Central ?
 - Représentants de proximité ?
 - Commissions Santé, Sécurité, Conditions de Travail ?
 - Un Conseil d'Entreprise ?
- Les recours aux experts du CSE
 - Quelle expertise ?
 - Qui prends en charge (CSE, Employeur ?)
 - Les marges de manœuvre à négocier : cahier des charges, allongement du délai de réalisation, de remise du rapport, ...
- Autres moyens supplémentaires des élus sur les commissions obligatoires et facultatives
 - Le crédit d'heures de délégation
 - Les heures des membres des commissions et leurs participants
 - La Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail : leurs missions
 - Les formations
 - La visio-conférence



Contactez-nous : 01 60 79 87 74

Formation mise en place d'un CSE

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation des compétences

Mises en situation, cas pratiques

Évaluation de la formation

Questionnaire de satisfaction stagiaire

Synthèse fin de stage du formateur

VALIDATION

Attestation de fin de formation

Attestation de présence



DUREE : 1 JOUR



PRÉSENTIEL

Comment élaborer le Protocole d'Accord Préélectoral (PAP) ?

- Avec qui le négocier : partenaires syndicaux ?
- Les différences avec les autres les accords collectifs Dialogue social ou Agenda social
- Négocier avec quoi ?
 - Clauses obligatoires ou facultatives et les plus favorables
 - Clauses interdites
 - Clauses du protocole soumises à la règle de la double majorité ou de l'unanimité
- Sur quoi négocier ?
 - Négociation du nombre d'élus, des heures de délégation, des suppléants
 - La répartition du personnel dans les collèges électoraux et celle des sièges entre les différentes catégories de salariés
 - Les modalités d'organisation et de déroulement des opérations électorales
 - Le vote par correspondance,
 - Le vote électronique,
 - Le vote des salariés en équipes successives ou dans des conditions les isolant.
 - Raccourcir les mandats ?

Négocier le règlement intérieur ?

- La BDESE : base de données économiques et financières, sociales et environnementales
- L'information et les consultations du CSE
 - Information : qui a accès, les différents types d'informations (informations ponctuelles)
 - Consultations : 3 grandes consultations annuelles, consultation au regard des conséquences environnementales selon la loi Climat
- Déterminer le nombre de réunion ?
- Déterminer les délais de rédaction des Procès-Verbaux
- Déterminer les budgets
 - La subvention de fonctionnement
 - La contribution de l'employeur aux activités sociales et culturelles
 - Le transfert entre les 2 budgets
- Optimiser la communication : laquelle et comment informer les salariés sur l'activité du CSE (panneaux – Internet – messagerie)
- Les secrétaires-adjoints et trésoriers-adjoints
- Modalités d'arrêtés des comptes annuels
- Modalités d'établissement de la base de données économiques et financières, sociales et environnementales ...



Contactez-nous : 01 60 79 87 74